

**Cette mission
vous intéresse ?**

Contactez la Ville de Paris
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION
Cellule de recrutement des points écoles

01 42 76 75 05

ou

recrutement-point-ecole@paris.fr

**Les postes sont
à pourvoir
immédiatement.**

Le recrutement se fait toute l'année.



**LA VILLE DE PARIS
RECRUTE**
**DES SURVEILLANTS DES
TRAVERSÉES PIÉTONNES AUX
ABORDS DES ÉCOLES**

**Recrutement immédiat sans concours:
recrutement-point-ecole@paris.fr**

Devenez >

SURVEILLANT DES TRAVERSÉES PIÉTONNES AUX ABORDS DES ÉCOLES

La mission

Assurer en toute sécurité

le passage des enfants qui traversent la rue aux entrées et sorties des écoles. Il pourra également vous être demandé d'assurer une présence sur une aire de jeux dans un jardin à proximité de votre passage piéton de septembre à octobre et d'avril à juillet.

Les conditions à remplir

- ▶ Habiter de préférence à Paris,
- ▶ Être âgé de plus de 18 ans.
- ▶ Être apte physiquement au travail sur la voie publique.
- ▶ Pas de condition de nationalité
(Les titres de séjour des ressortissants étrangers doivent être en cours de validité)
- ▶ Compte bancaire courant et justificatif d'ouverture de droits à la Sécurité Sociale exigés.

Les caractéristiques du poste



Vous serez **formé(e)** avant de prendre vos fonctions.



Selon les disponibilités vous **travaillerez près de chez vous**, mais vous pourrez être affecté sur un secteur plus éloigné si nécessaire.



Vous travaillerez **pendant les périodes scolaires**.

Les **lundi-mardi-jeudi-vendredi**
De 8h05 à 9h00 et de 16h10 à 18h30
Les **mercredi** de 8h05 à 9h00, de 11h10 à 11h50 et de 13h10 à 13h50.



Les horaires sont susceptibles de modification en cours d'année.



Vous percevrez **une indemnité** de 500 € brut en moyenne.